

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE CRUES

Le département du Gers, en vigilance orange "crues inondations" depuis le 24 janvier 2014, a été placé aujourd'hui à 12 heures en vigilance jaune sur l'ensemble des cours d'eau gersois à l'exception de l'Arros, la Gimone, l'Adour et la Save.

Dès l'annonce de la vigilance orange, le 24 janvier, Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers a pris toutes les dispositions pour assurer en collaboration avec tous les services de l'Etat, le Conseil Général, et les communes concernées, la sécurité des citoyens, et la surveillance de la montée des eaux.

Description des perturbations

Sur l'ensemble du département, une trentaine de routes secondaires sont encore coupées, des déviations sont mises en place. La RN 224 à l'Isle Jourdain et les échangeurs desservant cette commune à partir de la RN 124 sont également coupés. Les automobilistes sont invités à respecter les déviations qui ont été mises en place.

Localisation et période de l'évènement :

L'ensemble du département du Gers est touché par ce phénomène.

Evolution de l'évènement :

La décrue est engagée sur la quasi-totalité des cours d'eau gersois.

Après les précipitations de la journée, une nouvelle perturbation va amener des averses dans la nuit de lundi à mardi. Elles pourront être localement soutenues.

Compte tenu de la saturation des sols, la réponse des fossés et cours d'eau est immédiate et pourra par endroits provoquer quelques débordements. Des glissements de boue et de terre dans les zones pentues pourront également être occasionnés.

Demain mardi, après une accalmie en matinée, des averses localisées sont prévues dans l'après midi et la soirée pour l'ensemble du département.

Le vent va se renforcer ce soir avec des rafales pouvant atteindre 60 km/h.

Actions entreprises :

Les services concernés sont tous en alerte et mobilisés pour faire face et protéger les gersois.

Le SDIS a effectué 146 interventions pour assèchements, bâchages, chutes d'arbre et 73 mises en sécurité. 461 sapeurs pompiers ont été engagés depuis le 24 janvier après midi.

Les évacuations et mises en sécurité ont été effectuées à titre de précaution. A noter cependant le sauvetage de personnes piégées dans leur véhicule pour avoir enfreint l'interdiction de passage sur des routes barrées.

Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter strictement les consignes de sécurité, notamment pour ce qui concerne les voies inondées. L'inconscience de certains conducteurs mettrait en danger leur sécurité et celle des sauveteurs mobilisés pour venir à leur secours.

La gendarmerie nationale informe en continu les différents services de la situation sur le terrain pour garantir la sécurité de chaque citoyen.

Les services du Conseil Général surveillent l'état des routes départementales et la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) celui des routes nationales afin d'en sécuriser les accès.

Le Conseil Général a mis en place une information sur son site internet (www.cg32.fr) concernant le transport scolaire qui reste maintenu mais avec une possibilité d'adaptation en fonction des routes inondées.

Il est donc demandé à chaque parent d'accompagner les enfants à l'arrêt de car habituel, et de ne pas les y laisser sans s'être assuré du passage du car scolaire.

Rappel aux usagers concernant les crues :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous.

- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- Tenez-vous informé de la situation en écoutant la radio et en vous connectant sur le Site internet de l'Etat : www.gers.gouv.fr
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- **Respectez la signalisation routière et ne vous engagez pas sur une route inondée.**

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr